

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

Haute-Marne

**EXRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHARMES-LÉS-LANGRES**

Séance du 1<sup>er</sup> février 2018

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération :  
11

Date de la convocation :  
23/01/2018

Date d'affichage :  
23/01/2018

De l'an DEUX MILLE DIX-HUIT

A 20 H 00

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JOFFRAIN, Maire.

Présents : Bernard JOFFRAIN, Danièle GEORGES, Sylvain BOUGREL, Richard CLEMENT, Jean-Baptiste ROCHE, Jean-Daniel BONHOMME, Jean-Luc ARNOULT, Robert ROCHE, Didier BOUGREL, Joël FEYEREISEN, Jean-François FEUTRIEZ

Absents excusés :

Objet de la délibération

Secrétaire : Jean-François FEUTRIEZ

**1257 – ADHESION DEFIS 2018**

Compte tenu des travaux exécutés en 2017 et satisfaisants, le conseil décide de renouveler l'adhésion à défis pour l'année 2018 pour :

- débroussaillage des 3 captages (3 fois/an)
- ménage mairie et salle des fêtes (2 fois/an)
- autres travaux à la demande et sur bon de commande.

Voté à l'unanimité.

**1258 – LOCATION PATIS COMMUNAUX**

Le bail de location à M. Clément Richard concernant la parcelle ZB 13b d'une superficie de 0 ha 27a est arrivé à échéance. Il convient de renouveler ce bail de location.

Il est donc proposé à M. Clément, un nouveau bail de 9 ans pour un montant de fermage établi sur la base 2016 augmentée chaque année de l'indice de fermage notifié par la Préfecture.

Voté à l'unanimité.

**ACHAT TERRAIN**

**Pour le lagunage** : après consultation auprès du notaire Maître Guichard, il sera établi un compromis de vente conforme à la délibération N°1256 en date du 20 novembre 2017 soit un prix de 1 700.00 € pour les 2 parcelles ZE 14 et ZE 15. Ce compromis sera envoyé à M. Bezy Bernard.

**Terrain SCI Lamontre** : Maitre Guichard prendra contact avec Maitre François Philippe afin d'identifier tous les héritiers de la SCI Lamontre pour que la commune fasse une offre d'achat du terrain cadastré ZC 8 d'une superficie de 9 520 m<sup>2</sup>.

**Bien sans maitre, parcelle ZE 26** : La procédure de bien sans maitre est de la responsabilité de la sous-préfecture.

La demande sera relancée auprès de Mme Vignot qui n'a jamais répondu au courrier en date du 26 mai 2015.

### **VENTE DE TERRAIN : parcelle ZC 31**

Afin de préserver les intérêts de la commune et ceux de M. Jean-Luc Arnoult, Maitre Guichard propose d'établir une promesse de vente avec 2 clauses libératoires :

- une clause précisant que si, dans le cadre du PLUI intercommunal, la parcelle ZC 31 n'est pas reclassée en zone aménageable alors la vente est annulée.

- une clause d'occupation gratuite du terrain avec en contrepartie l'entretien de ce terrain. La vente se concluant dès que le terrain est déclaré aménageable (autre avantage, le terrain sera payé à ce moment-là).

Le terrain fait actuellement l'objet d'une location par un bail précaire à M. Vaulot Frédéric pour un montant de 267 €/an résiliable tous les ans avec un préavis de 3 mois pour le locataire et 6 mois pour la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte la vente du terrain pour un montant de 8000 € avec paiement d'un loyer annuel de 267 € jusqu'à la conclusion de la vente. Ces loyers étant déduits du montant de la vente au moment de la cession.

Un courrier de réponse sera adressé à la SCI Charmes en Chalet.

### **TRAVAUX EGLISE**

- Quelques tuiles et une rive en zinc ont été retrouvées dans le cimetière suite à la tempête.

Le conseil demande l'établissement de devis par des artisans locaux pour la remise en état du toit de l'Eglise.

- Demande de Mme Nathalie Ebrard concernant le parking de l'Eglise qui se plaint de l'état du terrain devant sa maison, dégradé par les véhicules qui font demi-tour sur cette place.

Elle demande la pose de rubans de chantier pour neutraliser la partie herbue du parking.

Le terrain étant communal, cette solution est inenvisageable

Pour améliorer la situation, le Maire propose, en fonction des données cadastrales, de délimiter le parking, de procéder à un décaissage et d'étaler du tout-venant pour éviter la boue.

Travaux à faire par les bénévoles pour éviter un coût. M. Jean-Daniel Bonhomme établira un plan précis du domaine public pour finaliser la réfection du parking.

- Puissance électrique du compteur : suite à l'installation du compteur Linky, il s'avère que la puissance souscrite (6 kwh) est devenue insuffisante pour alimenter le chauffage.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte l'augmentation de la puissance souscrite afin de passer de 6 kwh à 18 pour un coût d'abonnement annuel qui passe de 115.08 à 176.52 €/an.

### **CONSEQUENCES TEMPETE ELEANOR**

- **Dossier Dominique Gindrey** : Le Maire a été entendu par la Gendarmerie à qui il a fourni tous les éléments du dossier en sa possession (délibération du conseil, rapport d'expertise de M. Pichery).

Le Procureur de la République a classé le dossier au pénal dégageant la responsabilité de la commune. L'indemnisation des dégâts sera l'affaire des assurances.

- **Arbres tombés** : la commune déplore 4 arbres tombés suite à la tempête. Outre celui sur la maison de M. Gindrey, 1 peuplier en face de la maison de M. Thabourin et 2 sapins devant la maison de Lucienne Thabourin. M. Claude Prautois ayant estimé qu'il n'y avait rien à en tirer, il semble nécessaire de débiter les arbres pour du bois de chauffage.

Un appel à candidature sera émis pour le façonnage de ces arbres. Le bois sera acquis pour la somme de 1.00 € le stère.

- **Cas des arbres restés debout** : M. Thabourin a envoyé un mail demandant l'élagage des peupliers devant chez lui (suivi de M. Collombet).

M. Gindrey demande l'abattage des 2 peupliers restant devant chez lui.

Compte tenu de la situation, le maire propose l'abattage de ces arbres avec une nouvelle plantation d'arbres à définir.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte par 10 voix pour et 1 abstention, l'abattage des peupliers devant chez M. Gindrey ainsi que l'abattage ou l'élagage des arbres devant chez Mme Thabourin et M. Collombet.

Des devis seront demandés à M. Protois et à des artisans locaux.

Un appel à candidature pour ce façonnage sera établi aux mêmes conditions que pour les arbres tombés.

## **TRAVAUX CHEMINS COMMUNAUX**

Il faut planifier le busage du chemin en Metcheve et le nettoyage du ruisseau le long de chez M. Jérôme Jeaugey et M. Jeanny Voinchet

Et voir le Sivom pour le nettoyage de la fontaine.

Une journée de travaux d'intérêt général pour la commune a été programmée le samedi 17 février prochain.

## **RESEAU EAU POTABLE**

- Canalisations d'amenée des captages au regard de jonction

- Hydro vidéo est intervenu pour inspecter les canalisations

1/ la conduite du captage 1 est partiellement bouchée par des dépôts de calcaire

2/ la conduite du captage 2 est totalement bouchée.

3/ la conduite du captage 3 est correcte.

Les solutions de débouchage semblent aléatoires et il serait préconisé un remplacement total des conduites des captages 1 et 2 par des tuyaux de 90mm.

Le Conseil Départemental sera sollicité pour une éventuelle assistance à maîtrise d'œuvre ainsi qu'une demande de subvention.

Vu les conditions atmosphériques, ces travaux pourront être réalisés à partir du mois d'avril quand les conditions d'accès seront redevenues acceptables.

- Teneur en Nitrate : la dernière analyse en date du 16/01/18 fait état d'un taux de nitrate de 68.3 mg/l, de nouveau en augmentation par rapport à la précédente et toujours au-dessus de la norme de 50 mg/l.

Une relance auprès des services départementaux concernant la définition de l'aire d'alimentation des captages a été effectuée. En attente d'une réponse.

## **BILAN COMPTE DE GESTION 2017**

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 71 707.67 € pour un budget de 89 249.60 € soit 17 541.93 € non engagé (19.65%)

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 87 418.45 € pour un budget de 89 249.60 € soit 17 541.93 € soit une baisse de 1 831.15 € (2.05%)

Les dépenses d'investissement s'établissent à 42 857.63 € pour un budget de 75 124.10 € soit un montant disponible de 32 266.47 € (42.95 %)

Investissement non réalisé en 2017 : achat de terrain et étude de l'aire d'alimentation des captages.

### **DIVERS**

- Il faut envisager un nettoyage des bouches d'écoulement des caniveaux (colmatés par les feuilles, paille et brindilles issues de la tempête ...)

- Repas des Aînés : mener une réflexion sur le lieu et le budget alloué à cette manifestation.

- Feuille de Charmes : l'année 2017 a été déficitaire en terme de parution (seulement 2). Il est demandé de revenir à un rythme de 3 parutions.

- Une mise à jour du site internet doit être effectuée.

La séance est levée à 22h30.

Bernard JOFFRAIN	Danièle GEORGES	Didier BOUGREL
Robert ROCHE	Jean-François FEUTRIEZ	Sylvain BOUGREL
Richard CLEMENT	Jean-Daniel BONHOMME	Joël FEYEREISEN
Jean-Luc ARNOULT	Jean-Baptiste ROCHE	